



CTMEN du 15 septembre 2020

Déclaration liminaire de la FSU

La rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte d'accélération de la circulation du coronavirus. Depuis, pas une journée ne se passe sans que des personnels et des élèves ne soient atteints par la COVID 19, sans que des classes, écoles, établissements ou services ne soient temporairement fermés. Et le nombre de nouveaux cas croît de manière exponentielle... Comme prévu !

Paradoxe ! S'il en est... Puisque le rebond épidémique était annoncé, n'y a-t-il pas une contradiction à donner aussi peu de visibilité aux personnels sur la situation réelle dans les écoles, établissements et services, ajoutant ainsi au climat anxiogène suscité par l'égrenage quotidien de chiffres ?

La FSU a alerté dès le mois de juin de la nécessité de mieux encadrer et mieux armer services, établissements et écoles pour faire face aux différentes situations qui pourraient se poser à la rentrée.

Il n'y a certes pas de recette miracle. Mais les enjeux de continuité de service, de poursuite des actes éducatifs, de réalisation de notre mission de service public dans une situation complexe, dont nul ne sait quand elle pourra s'éclaircir, sont encore devant nous. Il ne suffit pas de brandir le mot « télétravail » pour que celui-ci se déploie sans que la qualité de service, voire sa continuité, n'en soient affectées sensiblement : nos organisations n'étant pas pensées *a priori* en compatibilité avec celui-ci. Il ne suffit pas de prononcer « continuité pédagogique » pour qu'elle se mette en œuvre. Le contexte sanitaire impose une réflexion de fond sur les conditions de mise en œuvre, sur le temps et les moyens pour réaliser les actes éducatifs.

Pourquoi les écoles, établissements et services ne disposent-ils pas tous d'un nombre suffisant de masques pour distribuer à leurs personnels ? Pourquoi a-t-il fallu attendre aussi longtemps pour obtenir des éclaircissements sur la situation des personnels contacts et ceux qui vivent avec une personne vulnérable ou contaminée ? Où sont les dotations en matériels numériques nécessaires, les allègements de tâches, l'adaptation des programmes, la prime d'équipement ?

Où sont les recrutements pour faire face à tous les besoins, notamment de remplacement ? Pour les écoles, par exemple, beaucoup de départements alertent sur le manque de personnels pour faire face aux besoins. Pire encore, les suppressions d'emplois dans le second degré ont été maintenues et les 350 emplois mis de côté n'ont toujours pas été redistribués alors que les effectifs augmentent. Quant à la demande d'un collectif budgétaire pour recruter l'ensemble des admissibles aux concours internes et recourir aux listes complémentaires a été balayé d'un revers de main. Pourtant Jean-Michel Blanquer déclarait le 2 juin dernier sur une radio de grande écoute être parvenu à « *une solution qui permettra d'avoir à la fois [...] la première moitié des admissibles admise et les autres sur une liste complémentaire, ce qui permettra de recruter une bonne partie d'entre eux tout au long de l'année.* »

Le ministre ne semble pas prendre la mesure des difficultés des personnels, plus préoccupé par la mise en œuvre de sa politique, notamment les évaluations nationales, les réformes des lycées et du baccalauréat, qui ajoutent aux conditions dégradées de la rentrée.

Chacun-e en conviendra pour qui veut bien observer, deux semaines après la rentrée et déjà les premiers signes de fatigue apparaissent, bien plus tôt qu'à l'ordinaire !

La FSU tient, une fois de plus, à souligner le remarquable engagement professionnel des collègues de l'éducation, de tous les métiers, partout sur le territoire.

L'entêtement du gouvernement à vouloir appliquer le jour de carence ou à ne pas reconnaître l'imputabilité au service de la COVID-19 quand le travail objectivement y expose est symptomatique de l'absence de reconnaissance des personnels : c'est certainement une faute politique ! C'est sans doute aussi une faute morale !

Cette situation épidémique et les enjeux de santé et d'éducation à la santé à l'école confirment l'opposition de la FSU au projet de transfert de la santé en milieu scolaire de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales. Elle refuse une décentralisation de la santé à l'École qui s'étendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmier-es, y compris dans les établissements scolaires. Le Code de l'éducation prévoit que la promotion de la santé à l'école relève en priorité des médecins et infirmier-es de l'Éducation nationale. Ces personnels doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite. La politique éducative sociale et de santé est intégrée à la mission de l'École et doit rester sous la responsabilité politique et l'autorité de notre ministère.

Au menu des discussions dans les écoles, établissements et services, il y a le versement sur les paies du mois d'août de la prime exceptionnelle COVID-19. La FSU avait souligné les risques importants de division des personnels dans le cas où, toutes et tous n'y seraient pas considérés comme éligibles et que son attribution soit réalisée selon des critères arbitraires, sans transparence. Nul doute, c'est un des sujets de la rentrée, et il ajoute de la déception à la difficulté.

La FSU a encore pu constater cet été les dégâts causés par la loi dite « de transformation de la fonction publique » au travers des affectations des fonctionnaires stagiaires. Réalisées en toute opacité, les affectations comme les calculs des barèmes ont subi beaucoup d'erreurs. Ceci a fortement angoissé ces nouveaux collègues, impacté la préparation de la rentrée et mis en tension les services de gestion. Quel mauvais accueil dans la profession ! Pour la FSU, l'amélioration de la gestion des personnels ne peut passer que par l'abrogation de cette loi et le rétablissement du droit à ce que leurs représentant-es participent à l'examen des décisions individuelles et des opérations collectives relatives à leurs carrières.

Autre question qui ajoute de la déception à la difficulté, les AESH attendent toujours les arbitrages sur le temps de travail et la rémunération. La seconde réunion du comité consultatif sur ce sujet a été reportée sine die en juillet. Depuis, aucune nouvelle ! La grille de référence est toujours aussi indigente, aucune consigne ni aucun moyen n'ont été donnés aux académies pour augmenter les quotités travaillées. Il y a pourtant urgence à envoyer des messages forts : il ne suffit pas d'annoncer qu'on va recruter 8000 AESH supplémentaires, encore faut-il que des volontaires postulent puis restent... L'inclusion des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers et les personnels qui y travaillent méritent mieux que ce mépris. Et comme ceci ne suffisait pas, une autre illustration du manque de considération ressenti par les AESH : l'arrêté fixant les conditions de désignation des AESH référent et encadrant leurs missions, le décret instituant l'indemnité de mission spéciale et l'arrêté en fixant le montant (600 € annuel), pourtant présentés comme urgents, ne sont toujours pas publiés !

À l'ordre du jour de ce CTMEN figure l'examen d'un projet de décret instituant une indemnité de responsabilité pour la direction d'école. Alors que le ministère rappelle que la direction d'école est une priorité, les premières discussions portant sur les décharges n'ont pas abouti à quelque engagement concret que ce soit. La prime ne suffira pas à convaincre les collègues que le ministre est attentif à leur situation. Il est temps de passer des annonces aux actes.

Le ministre a choisi de communiquer sur le « Grenelle des Professeurs » indiquant vouloir corréliser la perspective d'une revalorisation d'ailleurs bien loin du compte à la « transformation du métier ». « Grenelle », sans doute est-ce là une communication aux accents toponymiques plus que faisant référence à l'histoire sociale du pays, car ce ne sera à coup sûr ni 10, 20, ni 35 % d'augmentation dont il sera question.

Les enjeux de la revalorisation ne sont pas autres que ceux de reconnaître le travail, l'engagement et les qualifications des personnels. La période montre combien ils contribuent à l'intérêt général, combien ils participent à la vie et à la richesse du pays.

Pour la FSU, c'est bien la revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels de l'éducation, de tous les métiers qui est à inscrire à l'agenda social ministériel dont les grands axes vont être présentés à cette séance du CTMEN. Celle-ci doit intégrer entre autres l'amélioration des carrières et des rémunérations, la reconnaissance de la charge de travail en étendant la pondération pour le cycle terminal aux professeurs d'EPS et aux cycles terminaux des lycées professionnels, l'amélioration des ratios promus-promouvables, la requalification des emplois et la promotion des personnels, l'engagement d'une nouvelle étape de transfert primes-points et, pour toute la fonction publique, le dégel de la valeur du point d'indice.